

CONDITIONS GÉNÉRALES BILLETS JOURNALIERS

Saison 2022-23

1. Tous les billets journaliers achetés via notre site web sont valables pour la date sélectionnée.
2. Le détenteur doit avoir sa carte d'accès en tout temps avec lui et doit la présenter au préposé qui lui en fait la demande. Il est primordial de garder votre carte d'accès pour toutes vos visites subséquentes, été comme hiver. Que ce soit pour un billet journalier ou un abonnement, cette carte est directement rechargée lors de vos prochains achats sur notre boutique en ligne. Évitez-vous l'attente de la billetterie le matin et partez directement sur les pistes à votre arrivée. Si vous perdez votre carte d'accès, des frais de 10 \$ s'appliquent pour le remplacement de celle-ci.
3. La quantité de billets journaliers est limitée.
4. Les billets journaliers doivent être au préalable récupérés à la billetterie extérieure sous la forme d'une carte rigide qui doit être conservée pour les prochaines visites. Les prochaines transactions de billets journaliers seront rechargées sur la même carte.
5. Le billet journalier est transférable à une autre date avant la première journée d'utilisation prévue. Il est non transférable après ce délai. L'annulation du produit doit se faire par courriel à info@lemassif.com ou par téléphone 1-877-536-2774, poste 4043.
6. Le billet journalier est valide pendant la saison pour laquelle il a été acheté.
7. Tout billet journalier émis demeure la propriété de Le Massif s.e.c.
8. Les billets journaliers ne peuvent être transférés à autrui, prêtés, vendus ou reproduits. Toute infraction entraînera une révocation immédiate et pourrait entraîner des poursuites judiciaires.
9. En cas de perte, vol ou oubli, veuillez nous aviser immédiatement en composant le 1-877-536- 2774, poste 4043. Vos billets pourront être remplacés. Des frais de 10 \$ seront chargés par carte d'accès.

Le détenteur s'engage à respecter intégralement le Code de conduite en Montagne. Ce code est adopté en vertu de la Loi sur la sécurité dans les sports et s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse :

- Maîtrisez votre vitesse et votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle;
- Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité;

- Arrêtez uniquement si vous êtes visible par les personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste;
- Cédez le passage aux personnes en amont lorsque vous vous engagez dans une piste ou des intersections;
- Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste;
- Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement;
- N'utilisez pas les remontées mécaniques ni les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool;
- Respectez toute signalisation, tout avertissement et ne vous aventurez jamais hors des pistes ou dans les pistes fermées;
- Vous devez respecter toute autre règle et toute autre signalisation émises dans le cadre d'activités particulières et délimitées physiquement par la station;
- Soyez vigilants et respectez le code. C'est votre responsabilité !

Le détenteur accepte de payer des frais minimums de 400\$ liés à son sauvetage dans les zones de ski hors-piste ou dans une piste fermée.

En achetant un billet de ski à Le Massif s.e.c., le membre soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales relatives à l'abonnement, mentionnées ci-dessus et s'engage à s'y conformer.

Je déclare avoir lu, compris et accepté le présent contrat au moment de l'achat.